



La lettre du Maire

*Chères Toucassines,
Chers Toucassins,*

Vous avez été nombreux à nous questionner depuis 2020 sur la gestion de la maison médicale.

Beaucoup d'informations et de contre informations ont circulé sans véritable fondement ou vérité.

Aujourd'hui, je vous propose cette lettre d'information, sans polémique, factuelle, dans le but de permettre à chacun de comprendre la genèse de la création de cette structure, son fonctionnement ainsi que ses avantages et ses inconvénients. L'objectif est de clarifier et clore définitivement ce sujet de manière dépassionnée et apaisée.

De façon plus large, cette lettre vous expose également les actions déjà menées et celles à venir pour la requalification de ce quartier initiée en 2020.

Historique

Les prémices du projet de la maison médicale ont pris forme lorsque les kinésithérapeutes de la commune ont exprimé leurs préoccupations concernant l'exiguïté de leurs installations à l'ancien Maire (mandat de 2014-2020). En effet, conscients que leur développement futur pourrait être entravé par le manque d'espace, ils ont envisagé la possibilité de devoir déménager vers une autre commune.

En parallèle, le notaire de l'époque, Me Domageau, avait également exprimé la nécessité de disposer de locaux plus spacieux pour son étude notariale. Face à ces sollicitations, l'ancien Maire a entamé une réflexion sur la mise en place d'une structure susceptible d'accueillir à la fois les kinésithérapeutes et les notaires.

Pendant la phase d'étude de ce projet, d'autres professionnels de la santé ont exprimé leur désir d'y être inclus. Le décès du notaire de la commune a progressivement transformé ce projet, en raison des circonstances, en une maison médicale.

Ce projet louable n'a pas recueilli l'adhésion de l'ensemble des élus de la majorité de l'époque car réfléchi trop rapidement, sans prendre le temps d'étudier tous les aspects, y compris leurs avantages et leurs inconvénients.

Avantages

- > Structure regroupant des professionnels de santé alors que nous sommes de plus en plus en pénurie médicale
- > Structure rapportant des recettes de fonctionnement à la commune
- > Une partie des toucassins y ont accès

Inconvénients

- > Une partie des toucassins n'y ont pas accès
- > Un des plus beaux bouledromes du département détruit en 2017
- > Endettement de la commune
- > Entretien du bâtiment à la charge de la commune – hors charges récupérables



Les problématiques

Aujourd'hui, les Toucassins expriment leur incompréhension quant au fait qu'une structure financée par leurs impôts, ne leur garantit pas un accès prioritaire aux professionnels de santé qui y exercent.

La première source d'incompréhension découle de la communication, ou plutôt de l'absence de communication à l'époque, qui laissait entendre que le projet serait conventionné par l'ARS (Agence Régionale de Santé) et offrirait aux Toucassins un établissement médical accessible à tous.

Le Maire de l'époque avait effectivement proposé de mettre en place une structure uniformisée et coordonnée entre les professionnels et l'ARS. Cependant, à la suite de discussions entre toutes les parties concernées, les praticiens ont choisi de ne pas s'engager dans ce projet et ont préféré conserver leur indépendance dans leurs activités.

Néanmoins, qu'il s'agisse d'un projet coordonné avec l'ARS ou non, il était impossible de donner la priorité aux Toucassins par rapport aux autres patients venus de l'extérieur. Il convient toutefois de rappeler que les professionnels de santé exercent des professions libérales, et conformément à la loi, il est interdit de privilégier un patient au détriment d'un autre en fonction de sa provenance ou de son lieu de résidence.

Cette clarification aurait dû être communiquée à l'ensemble de la population, pour éviter de susciter de faux espoirs ou des interprétations erronées, à l'origine de la déception et de l'incompréhension qui se manifestent aujourd'hui.

L'ambiguïté est également renforcée par le nom de la structure, à savoir la «Maison Médicale Communale», qui pourrait laisser penser qu'elle est administrée par la municipalité et donc accessible à tous les Toucassins. Cela n'est absolument pas le cas. En réalité, cette structure se résume simplement à des locaux professionnels que la commune loue en tant que propriétaire à des professionnels de santé en tant que locataires. Il n'existe aucun autre lien de gestion entre la commune et les praticiens.

Le boulodrome

La décision de démolir le boulodrome en 2017 en vue de créer un parking, suivi de la construction de la maison médicale, a engendré des désaccords au sein de la majorité municipale lors du mandat précédent.

Nous étions tous d'accord sur l'idée d'examiner la possibilité de construire une maison médicale, cependant, certains élus, dont je faisais partie, tenaient à prendre le temps d'évaluer les avantages et les inconvénients de manière approfondie, en particulier en ce qui concerne l'emplacement qui ne faisait pas l'unanimité.

Le boulodrome de Solliès-Toucas existait depuis 1996 et était l'un des plus beaux du département. Les concours de pétanque du lundi soir, ouverts à tous, étaient devenus une véritable

Suite au décès du Docteur Patrick SUDRE, éminent médecin ayant exercé dans notre commune pendant plusieurs décennies, la municipalité a pris en considération la demande de nombreux Toucassins et envisage de rebaptiser la structure actuellement dénommée «Maison Médicale Communale» en «Maison Médicale Patrick SUDRE». Cette nouvelle appellation supprimera le terme «Communale» et le logo de la commune, éliminant ainsi toute ambiguïté.

Enfin, vous avez été nombreux à me questionner sur le déconventionnement d'un nouveau médecin généraliste de la maison médicale. Rien n'a été prévu dans les baux initiaux permettant à la municipalité de s'opposer au **déconventionnement** d'un professionnel de santé. Ce choix est regrettable d'autant plus que je l'ai personnellement reçu lors de sa demande de location d'un local et qu'à aucun moment il n'a été question de **ce sujet sur lequel la municipalité est totalement en désaccord**.

En effet, aujourd'hui chaque médecin généraliste conventionné de la maison médicale suit entre 1800 et 2000 patients (déclaré médecin traitant) contre une moyenne nationale autour de 1000 patients. Ils font le maximum pour répondre à une demande toujours plus importante de patients face à une pénurie nationale de professionnels de santé. Le médecin déconventionné n'apporte aucune valeur ajoutée significative aux besoins de la commune et prend clairement la place d'un praticien qui pourrait accueillir un nombre de patients similaire à ses homologues. Pour les futurs baux, nous réfléchissons avec mon équipe à cadrer juridiquement ce genre de pratique dans nos locaux si la loi nous y autorise.

Le problème de pénurie médicale est de la compétence de l'Etat. Malgré tout, la municipalité a d'ores et déjà pris attache auprès d'importants groupes de santé, de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et de la DAC (Dispositif d'Aide à la Coordination) pour essayer d'anticiper et de solutionner ces problématiques complexes sur notre territoire.

Un des médecins généralistes nous a informé de son souhait de poursuivre son activité dans la future maison de santé pluridisciplinaire (MSP) de Solliès-Pont. Cette nouvelle MSP permet à ce médecin de disposer de locaux plus grands et ainsi de travailler avec un assistant médical, ce que la maison médicale de Solliès-Toucas ne permet pas par manque de locaux vacants. De plus, ce médecin nous a fait part de son souhait de travailler à la MSP de Solliès-Pont qui propose aux patients un parcours de soins coordonnés, ce qui n'existe pas dans la maison médicale de Solliès-Toucas.

Le local libéré dans la maison médicale sera loué au Dr Paveglio qui souhaite également organiser l'accueil des patients avec l'aide d'un assistant médical. Il nous a assuré que cette nouvelle organisation lui permettra de recevoir jusqu'à 150 patients supplémentaires.

institution rassemblant les amoureux de la pétanque de la commune ainsi que ceux de l'ensemble du territoire varois.

Les jeux de boules, tout comme les cigales, l'aïoli ou encore les fêtes de village font partie de notre patrimoine. Lors de la campagne municipale, je m'étais engagé avec mon équipe à restaurer ce lieu de convivialité et à préserver notre patrimoine local. C'est ce que nous avons fait en réhabilitant peu à peu ce lieu dans sa destination d'origine.

Cet été, l'association «La Boule Toucassine» a rétabli les concours de pétanque ouverts à tous, et chaque mercredi soir, en moyenne, ce sont près de 50 équipes (soit environ 200 personnes minimum) qui sont venues passer des soirées familiales, conviviales et

Août 2020



Le parking et stationnement

Avant Août 2020

- > La maison médicale offrait 18 places de parkings en libre accès
- > Le parking qui avait remplacé le boulo-drome 65 places de parkings
- > Le parking au-dessus de l'ancien boulo-drome 15 à 18 places de parking

En Août 2020, j'ai décidé avec mon équipe de diviser par 2 le parking qui avait remplacé le boulo-drome pour redonner une aire de pratique aux joueurs de boules.

Cela n'a en rien perturbé le fonctionnement du quartier car le nombre de places de parking était démesuré par rapport aux besoins des structures alentours.

Après une bonne année d'utilisation de toutes ces infrastructures (maison médicale et boulo-drome), un certain nombre de points nous sont apparus à améliorer :

- > L'utilisation du boulo-drome avec le demi parking : beaucoup de contraintes pour les services municipaux et l'association de boulistes lors des concours en termes de gestion et d'organisation
- > Le fait que cet espace soit ouvert crée des désagréments aux riverains directs notamment la nuit
- > Le parking de la maison médicale est parfois embolisé par des véhicules de personnes qui n'utilisent pas cette structure

Août 2024

Aussi, après discussion avec le CIL centre, l'association de la boule toucassine et la commission des élus ad-hoc, des aménagements mineurs permettront de répondre à la quasi-totalité de ces contraintes.

Les professionnels de santé ont été également consulté il y a plus d'un an et un certain nombre de propositions seront retenues (place PMR supplémentaire, accès facilité pour les patients à la maison médicale notamment).

sportives dans ce lieu unique. Cette activité a contribué à donner une image extrêmement positive à la commune et à faire rayonner son dynamisme bien au-delà de ses limites territoriales.

A la suite d'une plainte de certains riverains qui a été classée sans suite, une lettre de soutien en faveur du maintien de cette activité et de la préservation de notre tradition liée à la pratique des boules a rapidement recueilli près de 500 signatures en seulement trois semaines.

Après des échanges très constructifs avec le CIL centre, nous allons améliorer tous ensemble la gestion de cette activité pour qu'il y ait une synergie entre la dynamisation de la vie locale et la quiétude du voisinage dans un environnement urbain.

Août 2024



- > Le boulo-drome sera totalement fermé (clôture et portails) et utilisé exclusivement en boulo-drome (avec horaires d'ouverture et de fermeture) ou espace de vie (manifestations de la commune ou des associations). Lors des grosses manifestations de la commune, il pourra servir de parking avec une capacité d'environ 65 places minimum.

→ Cette première action permettra d'avoir un espace clos beaucoup plus facile à gérer et empêchera les nuisances nocturnes imprévues pour les riverains

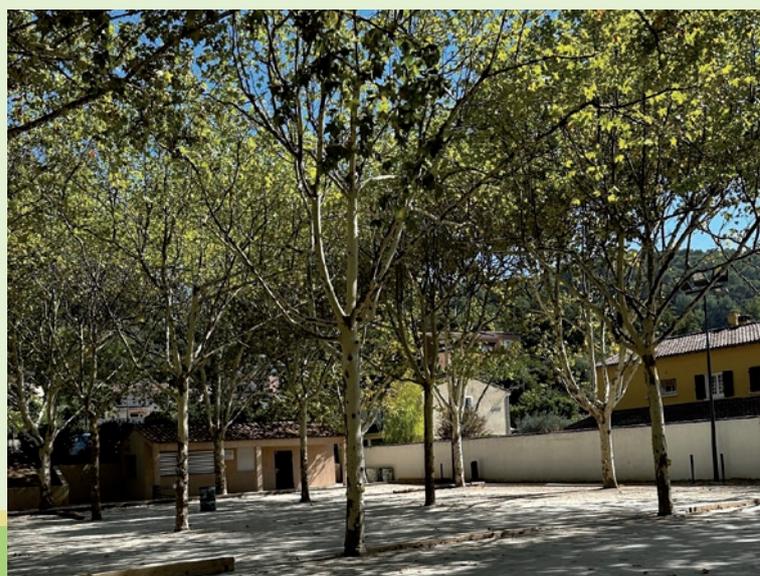
- > Le demi-parking « perdu » d'une capacité d'environ 25 places sera déplacé sur l'esplanade du Commandant L'Herminier (terrain départemental récupéré par la municipalité actuelle en 2023 dans le cadre d'un échange avec un terrain communal) d'une capacité identique en termes de nombre de places de parking

→ Cette action permettra de préserver le nombre de places de parking avec la réservation totale de l'aire du boulo-drome

- > Notons également que le parking au-dessus du boulo-drome a été rénové et optimisé en 2021 passant de 15-18 places de parking à 30 places de stationnement.

- > Les consultations médicales étant quasiment toutes sur rendez vous, le stationnement autour de la maison médicale sera accessible en zone bleue (1h ou 1h30 ?) afin de faciliter l'accès aux patients. Une place d'arrêt minute et une place pour personne à mobilité réduite en plus seront également matérialisées.

- > Une étude sera lancée pour voir s'il est possible d'optimiser et de créer des places de parking (entre 5 et 8) le long de la maison médicale sur l'avenue Casabianca.





Lors des concours de boules qui œuvrent à la vie de la commune (rayonnement, commerces), il y aura une tolérance sur le stationnement si ce dernier n'est pas dangereux, abusif ou dégradant le domaine public ou privé. Cette tolérance ne s'appliquera que lors des concours ou manifestations sur la commune comme pour toutes les villes ayant notre configuration : ce n'est pas spécifique à Solliès-Toucas.

La fin de mutation de ce quartier devrait voir la construction au premier trimestre 2024 d'un rond-point sur la RD 554 à la sortie de l'avenue Casabianca pour sécuriser l'entrée et la sortie de la commune sur cette voie. La création d'une aire de jeux pour enfants au fond de l'esplanade du commandant L'Herminier avant la fin du mandat (sous réserve des financements disponibles) viendra clore les travaux d'aménagements dans ce quartier.

Dans un monde très divisé, nous avons le devoir de nous unir. Il est inutile d'opposer les riverains, les professionnels de santé, les patients, les élus, les joueurs de pétanque les uns contre les autres. La municipalité s'efforcera toujours de trouver des solutions pour améliorer et harmoniser le bien être de chacun.

Je sais donc pouvoir compter sur la compréhension et la volonté de tous pour construire un village qui vive avec un cadre de vie privilégié et ce, dans le respect de tous.

Bien chaleureusement
Jérémie FABRE



Ville de Solliès-Toucas
www.ville-solliestoucas.fr